

## **US 782 P 4 Nos métiers**

### **AED L'illusion d'un prérecrutement**

Sous couvert de prérecrutement, c'est une formation sur le tas qui se profile. Le projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » prévoit, à la rentrée 2019, de recruter quelques 3 000 AED pour des contrats de trois ans, à partir de la deuxième année de licence, pour effectuer, dans les établissements scolaires, un service hebdomadaire de 8 heures avec une montée en charge des activités pédagogiques.

Faux TZR, vrais exploités !

Les diverses tâches qui leur seraient confiées se complexifieront à mesure qu'ils avanceront dans leurs études. Durant la première année de ces contrats, alors qu'ils seront en L2, ces AED se verront confier la surveillance et l'encadrement du dispositif « Devoirs Faits », ainsi que des missions temporaires d'appui aux professeurs. Durant la deuxième année (L3), ils pourront assister aux cours de certains professeurs pour apprendre à faire cours. Ils pourront également être appelés à faire cours sous la tutelle d'un professeur référent. Enfin, durant la troisième et dernière année de leur contrat, ces AED, désormais en première année de master, pourront être appelés à remplacer ponctuellement des professeurs absents.

Outre le fait que ces AED ne pourront être recrutés que s'ils étudient dans un cursus conduisant à passer les concours de l'Éducation nationale ; outre le fait qu'ils seront rémunérés au SMIC, soit environ 240 euros pour 8 heures de service par semaine, ce « prérecrutement » se résume à faire assurer des remplacements par des AED sous-qualifiés et soumis à l'autorité directe du chef d'établissement. Même si ce projet de loi reprend des revendications du SNES-FSU (contrats de trois ans, recrutement d'étudiants), il les détourne pour transformer ces AED en remplaçants attirés de l'établissement, corvéables à merci, sans les sortir de la précarité. C'est également une perte de moyens que va entraîner cette mesure qui alarme le SNES-FSU. Car selon le nombre d'AED « prérecrutés », ce sont des heures de service qui disparaîtront des Vies scolaires sans être remplacées.

Valentin Albert